

MAIRIE  
10, place du 8 Mai  
63450 SAINT-SATURNIN

**Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 16/02/2022 - 18H30**

<b>NOM &amp; PRENOM</b> <i>(par ordre alphabétique)</i>	<b>PRESENCE</b>
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Présente
BRULÉ Didier	Absent
COSTES Denis	Présent
COURET Mickaël	Présent
FLORET Marie-Paule	Présente
FOURNIER Florence	Présente
GENDRONNEAU Arlette, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente
JARTON-COUDOUR Élise	Présente
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Présent
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
Nombre de présents : 14 Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 0 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1	

**Rappel des conditions sanitaires**

*En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les consignes sanitaires.*

**Début de la réunion : 18H30**

**Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum**

Le quorum étant atteint (14 sur 15 élus), le Conseil peut valablement se réunir. Arrivée de Florence FOURNIER après le vote de la DIA.

## Ordre du jour

### Huis-clos D.I.A.

- Huis clos : D.I.A. : parcelle ZP 221 (UD\*2) au 30 rue Principale et ZP 67 Les Razes (UJ\*).

### En public

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022.
- 2022-02-A- Nomination délégué titulaire et suppléant au SIVOS Ecole de la Monne
- 2022-02-B- Subvention : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2022
- 2022-02-C- Subvention : Fond Intervention Communal (F.I.C.) 2022

### **Informations diverses**

- Installation de deux armoires pour la fibre.
- Personnel communal.
- Mise en traverse de l'allée des Marronniers
- Convention ADHUME pour Mond'Arverne.
- Repas des anciens

**Secrétaire de séance : Maryline LAMBLLOT.**

**La feuille d'émargement** du Conseil Municipal du 16 février 2022 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

### Huis-clos D.I.A.

- Huis clos : D.I.A. : parcelle ZP 221 (UD\*2) au 30 rue Principale et ZP 67 Les Razes (UJ\*).

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité des votes.

### En public

#### Rajout d'une délibération :

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter le point « 2022-02-D-Convention ADHUME pour Mond'Arverne » qui lui est parvenu dans le courrier du lundi 14/02/2022.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	13	13

Adopté à l'unanimité.

*Arrivée de Florence FOURNIER.*

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022.

Le compte-rendu du 12 janvier 2022 intégrant les remarques que Christian PAILLOUX a fait parvenir par mail du 24 janvier 2022 sera envoyé à tous les conseillers et mis sur le site.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

### **2022-02-A- Nomination délégué titulaire et suppléant au SIVOS Ecole de la Monne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mickaël COURET a adressé sa lettre de démission comme délégué et président du SIVOS au préfet le 14 décembre 2021.

N'ayant reçu aucune réponse dans les 30 jours, il a adressé, conformément à la procédure, un second courrier le 19/01/2022 qui a été reçu en Préfecture le 20/01/2022 (date de l'AR).

Dans ces conditions, la démission devient définitive un mois après le nouvel envoi (article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) soit le 19 février.

Le préfet a accepté la démission de Mickaël COURET par courrier réceptionné lundi 7 février, lequel est maintenant en situation d'empêchement (article L2122-17 du CGCT).

Il nous faut désigner le nouveau délégué (et suppléant) de la commune au SIVOS et ce sous 15 jours maximum, délai imposé par la réélection du nouveau président du SIVOS.

Le conseil du SIVOS se réunira le mardi 22 février 2022.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2006 portant création du syndicat intercommunal à vocation scolaire dénommé « SIVOS de l'Ecole de la Monne ».

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, à savoir 4 délégués titulaires pour la commune de Saint-Saturnin et également le même nombre de délégués suppléants en cas d'empêchement de délégué titulaire.

Actuellement, le nombre de délégués suppléants est au nombre de 3 après la démission de Patricia SABY, conseillère municipale.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIVOS.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui est candidat pour être délégué titulaire au SIVOS.

Candidat : Pierre POULY.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner Monsieur Pierre POULY comme délégué titulaire du SIVOS

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui est candidat pour être délégué suppléant au SIVOS.

Candidat : Sébastien YEPES.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner Monsieur Sébastien YEPES comme délégué suppléant du SIVOS

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Il y a lieu de remplacer Pierre POULY qui était délégué suppléant du SIVOS.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui est candidat pour être délégué suppléant au SIVOS.

Candidat : Maryline LAMBLOT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner Madame Maryline LAMBLOT comme déléguée suppléante du SIVOS

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Christian PAILLOUX demande à Mickaël COURET s'il peut donner des explications sur sa démission du SIVOS.

Mickaël COURET invoque des problèmes d'application du droit, et que compte-tenu de son parcours professionnel son responsable hiérarchique étant le préfet, il doit faire respecter la réglementation en vigueur.

Christian PAILLOUX demande à Pierre POULY s'il envisage de se présenter en tant Président du SIVOS. Ce dernier lui répond que cette question sera traitée mardi soir au sein du conseil du SIVOS, mais que ce n'est pas exclu.

### **2022-02-B- Subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2022**

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour l'opération « Fiche N°1 : Bâtiments communaux : Extension et aménagement de la mairie ».

Les objectifs du projet sont :

- Donner accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Améliorer le confort d'accueil des administrés et de travail du personnel
- Mettre en conformité les bâtiments existants (thermique, technique, incendie, réglementaire, ...)
- Faire des économies d'énergie, la chaudière ayant 38 ans.

Le montant des dépenses indiqué ci-après est **une estimation**. Les montants réels seront connus à l'issu de l'appel d'offre que nous allons lancer avec l'Agence d'Ingénierie Départementale du Puy-de-Dôme (ADIT63). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Extension et aménagement de la mairie	557 040	Subvention état DETR 2022	167 112	30%
TVA 20%	111 408	Subvention FIC 2021 (plan de relance)	60 000	
		Subvention FIC 2022	110 294	20%
		<b>Total subventions</b>	<b>337 406</b>	
		Auto financement	219 634	
<b>Total T.T.C</b>	<b>668 448</b>	<b>Total T.T.C</b>	<b>668 448</b>	

Fiche N°13 : Eaux pluviales : Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales de la RD28 dite route de Champeix.

Les objectifs sont :

- Identifier et requalifier les espaces publics notamment les intersections.

- Sécuriser les piétons.
- Gérer les eaux pluviales (les eaux usées étant gérées par un assainissement non collectif) et remédier aux inondations des riverains.
- Les réseaux secs (électricité, communication éclairage public) sont déjà enfouis pour le lot 1.

Dépenses (part communale)	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Aménagement en traverse de la RD28 dite route de Champeix				
Voirie	193 626			
Réseaux	104 143	Subvention DETR 2022	31 243	30%
		<b>Total subventions</b>	<b>31 243</b>	
		Auto financement	266 526	
<b>Total T.T.C</b>	<b>297 769</b>	<b>Total T.T.C</b>	<b>297 769</b>	

Christian PAILLOUX fait remarquer qu'aujourd'hui, il faudrait voter pour demander des subventions, le budget de la commune sera déjà affecté par des dépenses, alors qu'il n'y a pas eu de réunion préparatoire sur le budget.

Monsieur Le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> mars. Compte-tenu des délais de traitement, le budget sera très peu imputé sur cette année, elles ne seront prises en compte que sur le budget de l'an prochain (2023).

Il rappelle également qu'une réunion sur les travaux a déjà eu lieu le 18 novembre 2020 avec des priorités qui ont été données par votes. Le budget n'est en effet pas encore voté, pour autant, il faut bien établir des prévisions.

Sébastien YPES souligne que pour lancer des projets, il faut préalablement faire les demandes de subventions.

Maité BARBECOT demande si la commission travaux s'est réunie.

Monsieur Le Maire insiste sur l'envoi des demandes de subventions avant 1<sup>er</sup> mars.

Rodolphe RAYNARD souhaiterait avoir des informations concrètes sur les projets.

Monsieur Le Maire lui répond que nous ne disposerons de plans d'architecte que plus tard, après l'appel d'offre.

Il propose d'organiser une réunion de préparation du budget le 2 mars 2022.

Aujourd'hui, à ce conseil, il est demandé de voter pour les demandes de subventions sachant que nous n'aurons pas de réponse avant juin.

Mickaël COURET rappelle que pour les demandes DETR, les délais sont stricts.

Le budget sera inscrit si les documents sont disponibles à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 pour la fiche N°1 Bâtiments communaux pour un montant total de travaux de 557 040.00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 pour la fiche N°13 Eaux pluviales pour un montant total de travaux de 297.769,00 € (part communale).

- D'approuver le plan de financement qui lui est présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	3	11	14

Adopté à la majorité des votes.

### **2022-02-C- Subvention : Fond Intervention Communal (F.I.C.) 2022**

Monsieur le Maire expose que les locaux de la mairie de Saint-Saturnin accusent l'usure du temps : équipements techniques dépassés, mauvaise utilisation des espaces et non-conformité aux réglementations en raison d'une absence de réponses aux problématiques des Etablissements Recevant du Public.

Monsieur Le Maire propose de solliciter le concours financier du Département au titre du Fond d'Intervention Communal (F.I.C. 2022) pour inscrire des travaux d'extension et d'aménagement de la mairie afin d'atteindre les objectifs ci-dessous :

- Donner accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Améliorer le confort d'accueil des administrés et de travail du personnel
- Mettre en conformité les bâtiments existants (thermique, technique, incendie, réglementaire, ...)
- Faire des économies d'énergie.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 557.040 € H.T. (668.448 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve :

- L'estimatif des travaux présenté,
- De mandater le maire afin de solliciter une aide financière du Conseil Général du Puy de Dôme au titre du Fond d'Intervention Communal 2022 pour la somme de 557.040 € HT représentant une subvention de 110.294 €.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	3	11	14

Adopté à la majorité des votes.

### **2022-02-D- Convention ADHUME pour Mond'Arverne**

La cotisation 2022 pour adhérer à la formule « INTERCO+ » de l'ADUHME pour l'ensemble des communes de Mond'Arverne s'élève à 34.108 € (forfait de 500 € par commune + 0,50 € par habitant). Le conseil de Mond'Arverne a décidé qu'à compter de 2022 le paiement de cette somme soit partagé avec les communes. Ainsi pour Saint-Saturnin, la participation 2022 sera de

514,73 €.

Monsieur Le Maire précise qu'au conseil de Mond'Arverne, il a voté contre. Toutes les communautés de communes n'ont pas le choix de faire payer aux communes.

Cette convention est établie pour un an et pourra être renouvelée uniquement de manière expresse après accord entre les parties.

Il vous est demandé d'approuver la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou à la majorité, approuve la signature de cette convention entre Mond'Arverne et la commune de Saint-Saturnin.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
2	6	6	14

Adopté à la majorité des votes.

## **Informations diverses :**

Le Maire informe le Conseil :

### **Armoires pour la fibre**

Deux armoires PMZ (Point De Mutualisation de Zone) ont été installées à Saint-Saturnin par l'entreprise GIRAUD TP pour connecter les clients à la fibre optique :

- Une route d'Aydat
- L'autre allée des Marronniers (angle route de Pagnat).

### **Personnel communal**

- Emilie SAINT-ANDRE est absente depuis le 28/01/2022 jusqu'à fin mars.
- Estéban MIZZI est absent depuis le 01/02/2022.
- Daniel BELLARD est absent depuis le 15/12/2020 et a basculé en demi-traitement à compter du 15/12/2021. Assurance
- Florian CLAUGE est absent depuis le 10/10/2021 et a basculé en demi-traitement à compter du 12/01/2022. Pas d'assurance

A compter du 09/02/2022, en raison de l'arrêt maladie d'Emilie jusqu'à fin mars, le secrétariat de mairie sera ouvert les mardi et mercredi toute la journée aux horaires habituelles à savoir 10 h-12 h et 13 h 30 -16 h.

Pour toute demande ou prise de rendez-vous en dehors de ces horaires merci d'envoyer un mail à [contact@saint-saturnin63.fr](mailto:contact@saint-saturnin63.fr).

Nous envisageons de recruter (CDD, intérim) pour pallier l'absence d'Emilie. Pour les prochaines élections, les listes et les cartes d'électeurs devront être refaites. Le recrutement pourra se faire par intérim ou par connaissances. Le centre de gestion n'a pas été en mesure de proposer du personnel de remplacement.

### **Mise en traverse de l'allée des Marronniers**

Une réunion concernant la mise en traverse de la RD8 dite allée des Marronniers est planifiée le jeudi 17 février à la mairie de Saint-Amant-Tallende.

### **Repas des Anciens**

Le repas des aînés est prévu le samedi 26 mars 2022 au château de Saint-Saturnin. Merci aux élus qui souhaitent participer au repas de se faire connaître avant le jeudi 10 mars (prix 39 €). Chacun paie son repas.

### **Panneaux touristiques sur l'autoroute A75**

Les panneaux touristiques signalant l'église de Saint-Saturnin ont été enlevés pendant les travaux. Il n'est pas prévu de les remettre en place. Le Département a demandé à Mond'Arverne qui a la compétence « Tourisme », la liste des panneaux à implanter. Les sites qui sont retenus sont : la forêt de la Comté, Gergovie et le lac d'Aydat.

Nous proposons au conseil municipal d'écrire aux responsables de département et de Mond'Arverne pour que soient conservés nos panneaux, Saint-Saturnin n'ayant pas été consulté.

Christian PAILLOUX propose que ce courrier soit également adressé à l'APRR.

Vote :

<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>	<b>TOTAL</b>
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

### **Divers**

Rodolphe RAYNARD demande si on peut évoquer le mail de Didier BRULE du 12 février.

Monsieur Le Maire lui répond que le mail est adressé aux conseillers et non pas au maire et que cette situation a déjà été abordée à d'autres occasions.

Sébastien YEPES fait un point sur le marché : Les camelots sont contents, et veulent distribuer sur les autres marchés aux alentours. Des clients viennent au marché et en profite pour aller chez l'épicier Albert qui, aux derniers échanges, a dit ne pas avoir subi de perte de chiffre d'affaires.

**A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal le  
Mercredi 9 mars 2022 à 18h30**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 19 heures 30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Franck TALEB

Maryline LAMBLOT